Archives Parlementaires, Tome 70, p. 125-127
Séance du 2 aout 1793

Le Président annonce qu'une députation des 18 sections de la commune de Nantes sollicite son admission à la barre (1).

(La Convention décrète son admission immédiate.)

Un huissier l'introduit.

Le citoyen Baco, maire de Nantes et orateur de la députation, prend la parole.

Il annonce que dans leur ville la Constitution a été acceptée à l'unanimité : il demande que la Convention exerce seule le pouvoir suprême, et que dorénavant la volonté particulière d'un individu ne soit plus substituée à la loi. Il espère que l'autorité des comités de la Convention et celle de ses commissaires sera resserrée dans des bornes plus étroites, et que sa mission remplie la Convention remettra les rênes du gouvernement dans des mains plus heureuses. Il désire que Beysser soit rappelé au commandement de Nantes. Il assure que Coustard n'a eu aucune part aux arrêtés pris par les administrateurs du département de la Loire-Inférieure ; qu'au contraire ce représentant du peuple a combattu avec eux les rebelles de la Vendée. Il termine par le vœu de voir à l'époque du 10 août les Français réunis jurer le respect des lois et l'oubli de toutes les haines. Alors, dit-il, et seulement alors on pourra ne plus désespérer du salut de la patrie. (Murmures.)

Le Président.

Sans être coupable, on n'a jamais pu dire qu'on désespérait du salut public. Vous venez réclamer la justice de la Convention en faveur d'un général qu'elle a destitué, d'un de ses membres qu'elle a accusé. La Convention distinguera toujours l'innocent du coupable. Le premier a tout à espérer de sa justice ; le second doit la craindre. L'Assemblée vous invite à sa séance...

Plusieurs membres : Non ! non !

Thuriot.

Je m'y oppose. On doit user d'indulgence envers certains coupables, lorsqu'ils se présentent avec le sentiment du repentir de leurs fautes, mais il faut user de sévérité à l'égard de ceux qui non seulement ne veulent pas se repentir, mais encore qui viennent vous entretenir avec audace de leur scélératesse : prenez garde que ces hommes ne note [page 126] viennent porter dans Paris le fer et le feu. Nous avons su que les patriotes étaient à Nantes sous le fer des assassins, des royalistes et des fédéralistes, dont la seule raison qui les ait empêchés d'ouvrir leurs portes aux rebelles, a été la crainte que leurs magasins ne tombassent au pouvoir des brigands ; on vient vous faire l'éloge de Coustard qui, au lieu de rallier les Français autour de la Convention, n'a rien négligé pour les en détacher et pour les fédéraliser.

Lorsque Beysser se retira à Nantes, on connaissait ses talents et ses intentions perfides ; tous les malveillants se rangèrent sous ses étendards et s'insurgèrent contre la Convention. Beysser fit une proclamation fédéraliste ; mais, dès qu'il se vit pressé par les mesures énergiques de la Convention, il sut distinguer le lieu qui lui convenait, puisqu'il se retira à Caen, et c'est en faveur de cet homme que chaque Français aurait droit d'assassiner, qu'on vient vous apitoyer ; c'est en tenait de semblables discours qu'on vous invite à abandonner votre poste à des gens de système fédéraliste ou royaliste.

Je demande que ces pétitionnaires soient chassés de la barre et mis en état d'arrestation.

Chabot

J'ai frémi, comme tous mes collègues, en entendant le langage qui vient d'être tenu à cette barre. Sans doute la présence des pétitionnaires ne souillera pas le lieu de vos séances ; cependant,- je ne crois pas nécessaire de les mettre en état d'arrestation ; je réclame en leur faveur le droit sacré de pétition. Je demande seulement que des hommes qui ont provoqué la dissolution de la Convention et qui ont préparé aux ennemis une facile invasion du territoire français soient honteusement chassés de son sein. Il faut que la France Sache que nous ne quitterons notre poste que lorsque nous aurons affermi la République, et que nous ne confierons jamais les rênes du gouvernement à des hommes aussi corrompus

que ceux que vous venez d'entendre ; non, citoyens, le peuple de Nantes n'a pas chargé les pétitionnaires d'émettre un tel vœu ; ils ne sont que les agents de Pitt et de Cobourg., Citoyens, soyons justes, mais que le droit de pétition soit respecté, renvoyons la pétition au comité de Sûreté générale et ses auteurs de la barre.

Plusieurs membres demandent la vérification des pouvoirs des pétitionnaires.

Dartigoeyte, secrétaire, en fait lecture ; en voici la substance :

« Extrait des registres de la commune de Nantes, séance du dimanche 22 juillet, où présidait Baco, maire, et où assistaient les officiers municipaux.

« Le conseil général de la commune avait arrêté d'assister en corps à la cérémonie de ce jour qui avait pour objet de présenter la Constitution à l'acceptation du peuple. Sur 2,638 citoyens, 2,635 ont voté pour l'acceptation, et 3 seulement contre. Le général Canclaux en a fait donner lecture aux troupes. La lecture finie, les cris de : Vive la République! vive la Constitution! ont retenti de toutes parts ; les rebelles de l'autre rive de la Loire en ont frémi.

« Le conseil a ensuite arrêté d'envoyer le citoyen Baco, maire, pour donner à la Convention les éclaircissements dont elle pourrait avoir besoin.

« Les sections ayant manifesté leur vœu pour le retour de Beysser, dont la destitution les avait pénétrées de douleur; le conseil général,- considérant que la Convention a été induite en erreur sur le compte de Beysser, qui a pu commettre quelques fautes, mais dont la franchise républicaine est connue ; considérant que sa destitution a excité l'allégresse des rebelles, a arrêté de charger le citoyen Baco de demander, au nom de la patrie, le rappel du général Beysser ».

Dartigoeyte, secrétaire poursuit :

Vous voyez que le citoyen Baco a outrepassé ses pouvoirs qui ne lui prescrivaient que d'implorer l’indulgence da la Convention. Il a fait entendre un langage tel qu'on devrait l'entendre au milieu des rebelles. Il faut non seulement le chasser de la barre, mais l'envoyer en état d'arrestation.

Breard.

Si la Convention veut adopter la proposition de Chabot, qui seule est admise, je n'ai rien à dire.

Plusieurs membres : Oui, oui.

Bréard

Que les pétitionnaires se retirent de la barre et que la pétition soit renvoyée au comité de Sûreté générale.

Collot d'Herbois.

Je demande que ceux qui approuvaient la pétition se retirent avec le maire et que les autres reçoivent les honneurs de la séance.

Le citoyen Baco demande à se justifier ; la Convention nationale lui accorde la parole.

Le citoyen Baco ; Citoyens représentants, il est bien douloureux pour des citoyens qui, depuis le commencement de la Révolution, n'ont cessé de donner des preuves de patriotisme ; qui, surtout depuis le commencement de cette malheureuse guerre de la Vendée, n'ont cessé de combattre, qui ont perdu plus de 900 de leurs frères, dont 700 ont été égorgés ; il leur est, dis-je, bien douloureux de se voir accusés d'avoir pris part à la rébellion. Nous ne dirons rien que la délicatesse n'approuve : nous passons nous-mêmes l'éponge sur le passé. Je pourrais vous montrer les cicatrices dont je suis couvert. Tous les citoyens qui m'accompagnent se sont battus comme moi ; ils ont tous des blessures à vous montrer... (Murmures.)

Citoyens, avant de m'arrêter, écoutez-moi ; C’est pour vous un devoir impérieux de m’entendre. Comment voulez-vous mettre en état d'arrestation des hommes dont la mission est de vous apporter des éclaircissements. Non, nous n'avons pas voulu justifier Beysser d'avoir signé l'arrêté des corps administratifs ; si je n'eusse pas été retenu au lit par une maladie, je l'aurais empêché de le signer ; il me vint voir

je lui dis : « Vous avez eu tort. ». Citoyens, nous le demandons parce que son délit né mérite pas la mort, parce que son nom est redouté des rebelles ; ils ont fait des feux de joie le jour de sa destitution..

On a dit à la tribune que vous aviez fait [page 127] de grands sacrifices pour la ville de Nantes ; mais c'est pour la liberté que vous les avez faits, ces sacrifices. Nous n'avons jamais eu pour nous défendre que 3,600 hommes. Nous avons pendant trois mois été abandonnés à nous-mêmes. Eh bien ! nous avons gardé, outre les sept postes de la ville, toute la rive de la Loire depuis Nantes jusqu'à Ancenis, et depuis Nantes jusqu'à Paimboeuf. Tout le monde parmi nous se bat, personne ne donne d'argent pour se faire remplacer. La ville de Nantes est dans les principes, elle les connaît ; elle n'a pas la prétention de vouloir faire la loi à elle seule. Nous recevons vos décrets, nous les promulguons, nous les faisons imprimer, afficher, publier; Nous ne sommes pas des ennemis de la patrie. J'ai tout perdu, je ne demande rien pour moi, et vous voulez me mettre en état d'arrestation ! Non, citoyens, cela, n'est pas possible. Au surplus, je vous offre ma tête si vous la croyez nécessaire au salut de ma patrie ; mais entendez-moi et jugez-moi.

Collot d'Herbois.

Il est bon d'observer que ce n'est pas contre les citoyens de Nantes qu'on vient de proposer des mesures de rigueur. Non, la patrie sait leur tenir compte des sacrifices qu'ils ont faits. Plusieurs fois la Convention a décrété qu'ils avaient bien mérité de la patrie ; c'est sans doute par un reste d'estime pour ces généreux citoyens que mes collègues ont demandé cette mesure de rigueur contre un homme qui, de son propre mouvement, est venu secouer le flambeau de la guerre civile, faire l'apologie de Coustard. On parle de baiser fraternel ! mais le baiser fraternel ne se donne pas en injuriant, en disant qu'il viendra un jour où peut-être on saura ne pas désespérer de la patrie. Non, ils n'en ont pas désespéré ces braves citoyens qui combattent sans cesse pour elle. On parle de sacrifices, de services rendus ! on ne se vante pas avec tant d'emphase quand on a été utile de bonne foi. Je demande que le maire soit chassé de la barre, la pétition renvoyée au comité et que les autres pétitionnaires soient admis aux honneurs de la séance.

Un des pétitionnaires : Voilà notre maire, nous avons combattu avec lui ; s'il a commis une erreur, elle n'a pas été préméditée. Nous l'aimons et nous ne le quitterons de la vie. (Quelques applaudissements à droite.)

Thirion.

Les applaudissements qui partent du côté droit me confirment dans l'idée que j'avais que la pétition a été faite par quelques-uns des membres qui y siègent. Tant que nous aurons des contre-révolutionnaires de ce côté, la Révolution ne pourra pas marcher. Je demande que le comité de Sûreté générale examine si ce ne sont pas des membres du côté droit qui sont les auteurs de la pétition.

Fayau.

L'attachement que les citoyens de Nantes ont manifesté au citoyen Baco est une erreur ou une malveillance, Baco est suspect aux bons citoyens de la ville de Nantes. On a déclaré la ville de Nantes en état de siège, parce que Baco y faisait la police, que Baco est le chef des contre-révolutionnaires. Baco était député à l'Assemblée constituante, c'est un ferme appui de la Constitution de 1789 et un ennemi de la République. Oui, Baco, tu savais que dans une maison dont les fenêtres n'ont pas été ouvertes pendant le siège, il y avait 1,200 couverts préparés pour les rebelles.

Baco. Tu en as menti ! (*Violents murmures*)

Le Président. Le président de la convention nationale vous défend d'interrompre.

Fayau

Je, ne répondrai pas au citoyen Baco. Je vais continuer à vous donner des renseignements ; j'ai dans la ville de Nantes des connaissances intimes qui m'instruisent de ce qui s'y passe ; leurs lettres ont été interceptées ; une seule m'est parvenue et m'annonçait que la puissance des intrigants finirait bientôt (et alors je te dirai leurs crimes) ; je disais que 1,200 couverts étaient préparés ; j'en

appelle aux citoyens de Nantes, ils ne le nieront pas. Je demande le renvoi de la pétition et du pétitionnaire au comité de Sûreté générale.

(Le renvoi est décrété.)

Tous les pétitionnaires se retirent de la barre.

Louis Legendre

observe que le citoyen Baco a donné un démenti à un représentant du peuple et que la Convention nationale se doit à elle-même de ne pas laisser impunie cette offense à la représentation nationale ; en conséquence, il demande que le citoyen Baco, maire de Nantes, qui, étant à la barre, a outragé la représentation nationale dans la personne d'un de ses membres, qui était à la tribune, en lui disant : « tu en as menti », soit sur-le-champ mis en état d'arrestation à l'Abbaye.

(La Convention décrète cette proposition.)